

COMMUNE DE CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de TOURS
Canton de VOUVRAY

LISTE DES DELIBERATIONS (Article L. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

Séance du Conseil Municipal du 16 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le jeudi 16 mars, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gérard DAVIET, Maire, en suite de convocation en date du 10 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19 Présents : Gérard DAVIET, Christian DRUELLE, Jean-Michel BIZET, Christine BERENGUER, Christophe DAMOUR, Ajete DESLIS, Liliane DALONNEAU, Jean-Philippe ROBIN, Françoise RICHARD, Gilberte BAUMANN, Marie-Eve GAPIN, David GUIOT, Floriane MARINA, Stéphanie AK, Dominique GOURDON, Fabrice DESTIN, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESE, Claudine DESMARES.

Pouvoirs : 7 Absents ayant donné un pouvoir : Véronique VEAU a donné pouvoir à Liliane DALONNEAU, Christophe MANCEAU a donné pouvoir à Jean-Philippe ROBIN, Jean-François TRAINSON a donné pouvoir à Gérard DAVIET, Olivia ETIENNE a donné pouvoir à Floriane MARINA, Philippe BARROUX a donné pouvoir à Christophe DAMOUR, Patrick DELETANG a donné pouvoir à Fabrice DESTIN, Marc PIGEON a donné pouvoir à Elisabeth GANDEMER.

Absent : 1 Absent non représenté : Damien COCHARD.

Votants : 26 A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Christine BERENGUER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

LISTE DES DELIBERATIONS	VOTE
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2023	ADOPTÉ
Délibération n° 2023-08 : Rapport d'orientation budgétaire 2023	PREND ACTE
Délibération n° 2023-09 : Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »	ADOPTÉ

Délibération n° 2023-10 : Approbation d'une convention de mise à disposition avec le CCAS	ADOPTÉ
Délibération n° 2023-11 : Indemnité de gardiennage de l'église Saint-Martin	ADOPTÉ
Délibération n° 2023-12 : Restauration extérieure du chœur et restauration intérieure de l'église Saint-Martin : autorisation d'attribution et de signature des marchés de travaux	ADOPTÉ
Délibération n° 2023-13 : Créations d'emplois non permanents	ADOPTÉ
Délibération n° 2023-14 : Groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture d'un système de dématérialisation des procédures de DT, DICT et ATU - approbation de la convention constitutive	ADOPTÉ
Décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (dont Déclarations d'Intention d'Aliéner)	PREND ACTE